

LE SERVICE DE GESTION DÉLÉGUÉE

Ce service implique d'investir sur des supports en unités de compte. La valeur de ces supports peut varier à la hausse comme à la baisse en fonction des évolutions des marchés financiers. Le risque de perte financière est supporté par vous seul.

À QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?

Ce service s'adresse aux détenteurs d'un contrat d'assurance vie multisupport Horizéo ou Horizéo 2 désireux de diversifier leur investissement sans pour autant avoir le temps, les connaissances ou l'envie de le gérer lui-même.

EN QUOI CELA CONSISTE ?

En optant pour le service de gestion déléguée⁽¹⁾, vous confiez la gestion de votre investissement de votre contrat d'assurance vie à votre assureur. Il délègue alors la gestion financière à des professionnels des marchés financiers, c'est-à-dire la sélection et la répartition des supports en unités de compte⁽²⁾ selon votre profil de gestion retenu.

UN EXPERT FINANCIER GÈRE À VOTRE PLACE LES INVESTISSEMENTS⁽¹⁾ RÉALISÉS SUR LES SUPPORTS PERMANENTS EN UNITÉS DE COMPTE.



SIMPLICITÉ

- C'est un service **clé en main, facile** à mettre en place et **modulable⁽¹⁾**,
- Vous pouvez **consulter à tout moment le montant de vos investissements** depuis votre espace personnel⁽¹⁾,
- Vous pouvez continuer à vous **constituer votre capital en effectuant des versements complémentaires et programmés**, depuis votre Espace personnel ou avec l'aide de votre conseiller⁽¹⁾.



EXPERTISE

- Vous bénéficiez de **l'expertise de professionnels de la finance** qui opèrent une gestion active qui s'adapte aux évolutions des marchés financiers⁽¹⁾.
- Vous êtes **informé à chaque arbitrage réalisé** et vous recevez chaque trimestre un **suivi de vos investissements⁽¹⁾**,

COMMENT SOUSCRIRE ?

01

Prenez rendez-vous avec votre conseiller.

02

Déterminez avec lui votre profil de gestion.

03

Sur ses recommandations, choisissez la part de votre capital à investir sur le fonds en euros de votre contrat et la part à allouer au service de gestion déléguée.

Vous pourrez arrêter ce service à tout moment, sur simple demande auprès de votre conseiller.

Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

(1) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(2) La valeur des supports en unités de compte peut varier à la hausse comme à la baisse en fonction des évolutions des marchés financiers. Le risque de perte financière est supporté par vous seul.



ZOOM SUR LES PROFILS DE GESTION

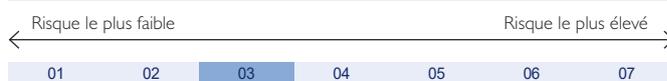
PROFIL DE GESTION ÉQUILIBRE

DURÉE CONSEILLÉE
5 ANS MINIMUM

EXPOSITION AUX ACTIONS
20% à 50%

Ce profil vous permet d'espérer profiter du dynamisme des marchés financiers tout en limitant votre prise de risque. Il est notamment recommandé si vous souhaitez pouvoir disposer de votre capital assez rapidement.

ECHELLE DE RISQUE*



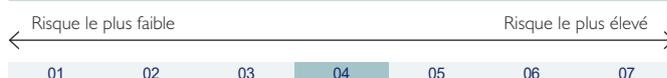
PROFIL DE GESTION VITALITÉ

DURÉE CONSEILLÉE
7 ANS MINIMUM

EXPOSITION AUX ACTIONS
50% à 80%

D'avantage de prise de risque est logiquement synonyme de gains et de pertes potentiels plus importants. La part des actions qui, de tous les placements, est celui qui connaît les plus fortes variations à la hausse et à la baisse peut aller jusqu'à 80% dans ce profil dédié à des investisseurs plus appétents au risque.

ECHELLE DE RISQUE*



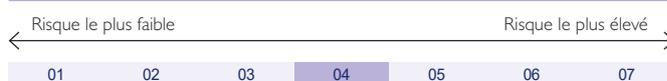
PROFIL DE GESTION AUDACE

DURÉE CONSEILLÉE
8 ANS MINIMUM

EXPOSITION AUX ACTIONS
80% à 100%

Avec une allocation en actions qui peut atteindre 100%, ce profil répond aux attentes d'investisseurs aguerris, prêts à assumer des risques de pertes importants pour espérer des gains maximaux.

ECHELLE DE RISQUE*



*L'indicateur synthétique de risque (SRI) permet à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée. Son calcul agrège deux types de risque : le risque de marché et le risque de crédit. La donnée historique n'est pas un indicateur fiable du futur. La catégorie de risque indiquée n'est pas une cible ou une garantie de risque et est sujette à des modifications dans le temps. Un indicateur de niveau 1 (sur une échelle de 1 à 7) ne signifie pas un investissement sans risque. Par ailleurs, l'indicateur peut ne pas rendre totalement compte de certains risques, tels que le risque de liquidité sur les petites et moyennes capitalisations et le risque opérationnel.



ZOOM SUR LES FRAIS DE GESTION⁽¹⁾

Pour un contrat d'assurance vie multisupport Horizéo ou Horizéo 2.

| Montant minimum à investir en service de gestion déléguée | Frais de gestion annuels des supports en unités de compte de votre contrat | Frais de gestion annuels au titre du service de gestion déléguée | Frais de gestion annuels totaux des supports en unités de compte en service de gestion déléguée |
|---|--|--|---|
| 1 500 € | 0,8% | 0,15% | 0,95% |

Investir sur un contrat d'assurance vie vous expose à un risque de perte en capital, ce risque est supporté par vous seul.

(1) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

Retrouvez toute la documentation précontractuelle relative aux contrats Horizéo et Horizéo 2, aux options et supports d'investissement qui y sont éligibles sur le site <https://priips.assurances.groupebpce.com/>

Horizéo et Horizéo 2 sont des contrats d'assurance vie multisupport libellés en euros et en unités de compte, assurés par BPCE Vie. Entreprise régie par le code des assurances.

BPCE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 889 327 730 euros, siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - RCS Paris N° 493 455 042. BPCE, intermédiaire en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100.